

**COMMUNE DE SIBIRIL – CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 29 MARS 2013 – 18H00 - salle de la mairie**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**1 -FINANCES – FISCALITE – Vote des taux d'imposition 2013**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour l'année 2013 les taux d'imposition appliqués depuis 2001, soit : □ taxe d'habitation = 13.74 % □ taxe foncière sur les propriétés bâties = 16.63 % □ taxe foncière sur les propriétés non bâties = 32.74 %

**2 /3– FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Eliane GUIVARCH, 1ère Adjointe, ✕après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2012, ✕délibère sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Jacques EDERN, Maire, et, à l'unanimité :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés.....	143 679,01 €		/	163 329,75 €
Opérations de l'exercice...	660 089,18 €	626 946,34 €	657 799,02 €	924 525,18 €
<b>Totaux...(a).....</b>	<b>803 768,19 €</b>	<b>626 946,34 €</b>	<b>657 799,02 €</b>	<b>1 087 854,93 €</b>
<b>Résultats de clôture.....</b>	<b>176 821,85 €</b>			<b>430 055,91 €</b>
Restes à réaliser...(b)...	119 223,00 €	195 500,00 €	/	/
Totaux cumulés(a+b).	<b>922 991,19 €</b>	<b>822 446,34 €</b>		
Résultats définitifs.....	100 544,85 €	/		

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité.

**-décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :**

- Virement à la section d'investissement (article 1068) : 254 000,00 €
- Report de l'excédent d'exploitation (article 002) : 176 055,91 €

**4 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2013**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet de budget primitif de l'année 2013 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement : à la somme de 1 059 370,91 € ,
- en section d'investissement : à la somme de 965 110,60 € .

**5 – FINANCES - Subventions d'équipement – art 2041582 - amortissements**

■opération 137 / programme d'effacement de réseaux BT/EP/Tél « 2011 » : travaux réalisés par le Syndicat d'Electrification pour un montant de 58 740,60€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la durée d'amortissement de cette somme à 1 an.

**6- FINANCES – TRAVAUX DE VOIRIE – demande de financement « dotation produit des amendes de police »**

Dans le cadre du programme de travaux « voirie » prévu pour cette année 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une attribution au titre de la dotation « produit des amendes de police ».

### **7 – FINANCES – PORT – indemnité à l'agent des péages**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement pour l'année 2012 d'une prime de rendement à l'agent des péages du Port de Muguérec et en fixe le montant.

### **8 – PERSONNEL – avancements de grade 2013 –« ratios promus-promouvables »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à « 100% » les ratios « promus-promouvables » applicable pour cette année 2013 aux grades d'Adjoint Techn 1<sup>ère</sup> classe pour un avancement Adjoint Techn Principal 2<sup>ème</sup> classe, et, au grade d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe pour un avancement ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> classe.

### **9- PERSONNEL – Modification du tableau des effectifs (créations/suppressions de postes liées aux avancements de grade)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe – TC – Echelle 5 à compter du 01/01/2013,

création d'un emploi d'ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> classe – TNC – Echelle 5 à compter du 01/12/2013,

suppression d'un emploi d'Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe – TC – Echelle 4, à compter du 01/07/2013,

suppression d'un emploi d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe – TNC – Echelle 4, à compter du 01/12/2013.

### **10 – PERSONNEL – Régime indemnitaire - modification**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de compléter les listes des emplois attributaires de l'indemnité d'administration et de technicité et d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires par adjonction de l'emploi d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 01/12/2013, sans autre modification.

### **11- AFFAIRES SCOLAIRES – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – mise en oeuvre**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander un report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014.

### **12 – INTERCOMMUNALITE – SYNDICAT INTERCOMMUNAL MIXTE D'INFORMATIQUE (SIMIF) – retrait et adhésion de communes – avis**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux décisions du SIMIF relatives au retrait du syndicat des communes de TREGUENEC, IRVILLAC, PORSPODER et LAZ et à l'adhésion des communes de BOLAZEC et PLOUEDERN.

### **13 -INTERCOMMUNALITE – VOIRIE - GROUPEMENTS DE COMMANDES –marché « travaux d'entretien de voirie par point à temps » -et - marché « travaux de signalisation horizontale »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les actes d'engagement et toutes pièces relatives aux marchés à passer avec les deux entreprises retenues dans le cadre du groupement de commandes : EFFAGE TP pour les travaux d'entretien de voirie par point à temps et OUEST SIGNAL pour les travaux de signalisation horizontale.

AFFICHÉ LE 03/04/2013 – le compte-rendu intégral des décisions du Conseil Municipal est affiché sur le panneau d'affichage intérieur de la mairie

certifié conforme, Sibiril le 03/04/2013

Jacques EDERN

Maire,